

montré, une fois de plus, qu'ils font outrageusement litière de l'honneur et de la dignité du pays ; ils ont prouvé, qu'en toute circonstance, ils entendent être Franks-maçons avant d'être Français.

Oui ; il s'est trouvé un ministre des affaires étrangères, monsieur Ribot, pour féliciter les insulteurs de nos Français. Oui ; il s'est trouvé un ministre des cultes, le citoyen Faillière, qui, dans une circulaire insolente, a pris prétexte des événements de Rome pour défendre aux évêques de se rendre en pèlerinage, désormais, auprès du Souverain Pontife. L'épiscopat allait-il donc subir cette avilissante servitude et courber honteusement la tête sous le joug, sans défendre les droits de l'Eglise ? Dieu ne l'a pas voulu. Les protestations indignées ne se sont pas fait attendre ; mais, à la tête de tous, par son héroïque attitude, par son énergie et sa vaillance, par son éloquence et sa liberté apostoliques, s'est tout d'abord distingué, Mgr l'Archevêque d'Aix.

Dans une lettre publique, adressée au ministre des cultes, il a rappelé au respect du patriotisme nos diplomates libres-penseurs ; il a vengé les prérogatives du Vicaire de Jésus-Christ ; il a flétri les agissements, tour à tour perfides et brutaux, de la Franc-maçonnerie qui nous enlace et qui nous déshonore.

A ces nobles accents, à cette parole vraiment épiscopale, la secte a rugi d'étonnement et de colère ; les faibles et les lâches ont repris courage ; les vaillants se sont comptés et ont serré leurs rangs. En moins d'un mois et demi, plus de *soixante* de nos évêques avaient publiquement adhéré à la protestation de Monseigneur d'Aix et solidarisé leur cause avec la sienne.

Qu'a fait alors le gouvernement ? Une nouvelle sottise et une nouvelle bassesse. Il a traîné l'intrépide archevêque devant un tribunal ; le 25 novembre dernier, il le faisait comparaître devant la cour d'appel de Paris.

Les débats du procès ont été un magnifique triomphe pour le parti catholique. Bien loin de chercher, en effet, à atténuer les expressions sévères de sa lettre au ministre, le prélat s'est dressé en accusateur devant ses juges et a prononcé contre la persécution lente, odieuse, hypocrite de l'Etat, un complet réquisitoire. Dans ces conditions, on le comprend, l'arrêt était rendu d'avance ; après un semblant de délibération, les juges, vendus à la Franc-maçonnerie, ont condamné l'Archevêque à une amende de trois mille francs. (\$600.00).

A la première nouvelle de cette condamnation glorieuse,